



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

SLOW

ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_70-DE

Publié sur le site internet le 7 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.70 Séance du 04 juillet 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 04 juillet 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 juin 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Éric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Lilian CHEYNEL à Mme Stéphanie DESBAR.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 25.

Madame Florence DEGOUGE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle BM 649 – rue Félix Tournigand

Rapporteur : Monsieur Pascal BERRANGER

Dans le cadre d'une régularisation foncière rue Félix Tournigand, la commune envisage l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°649 correspondant à une emprise de trottoir d'une superficie d'environ 102 m² appartenant à Madame Martine ODERIO et Madame Claire ODERIO.

L'acquisition se fera à l'euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération du 17 avril 2003 ;
- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°649 d'une superficie d'environ 102 m² située rue Félix Tournigand ;
- **PRÉCISE** que le prix d'acquisition est fixé à l'euro symbolique ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;
- **PRÉCISE** que l'acte sera rédigé sous la forme d'un acte authentique : notarié ou administratif ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ou l'adjoint dans l'ordre des nominations à signer l'acte administratif et tout document afférent à ce dossier pour le compte de la commune et au nom de la commune de Chatuzange le Goubet.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20220704-DELIB2022_

Conseil Municipal du 04 juillet 2022



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_70-DE

N°2022.70
(suite)
Séance du 04
juillet 2022

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_70-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/06/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

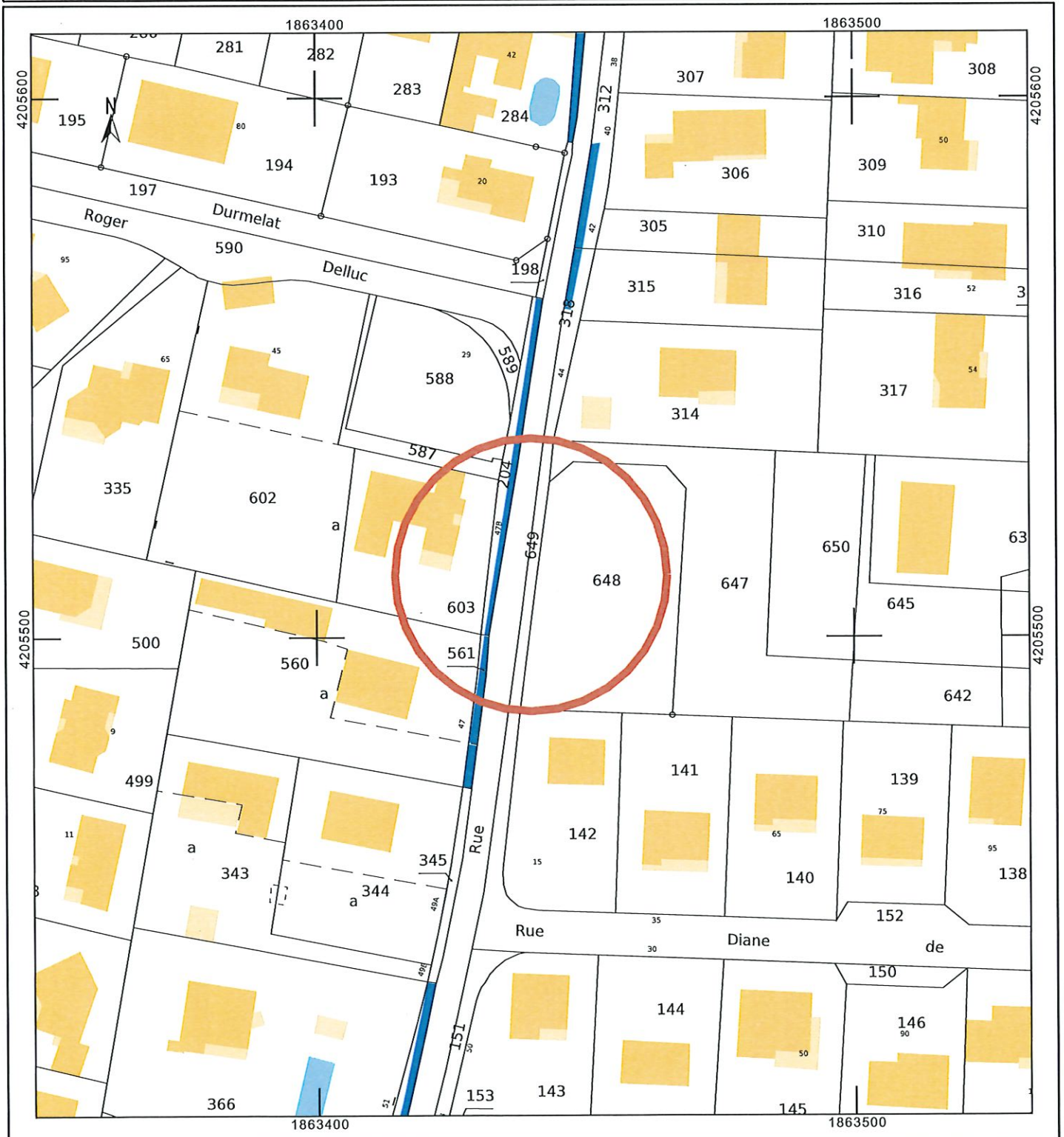
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-16 - fax 04-75-79-51-11
cdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_70-DE